



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/113
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société TRANSPORTS LEPREVOST, 493 rue des Chantiers – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 370 501 223, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-065 le 20/07/2020, portant sur la dépendance du domaine public située Route des Etangs, sur la commune de Gonfreville l'Orcher et destinée à être utilisée pour le stationnement des poids lourds et des conteneurs.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment techniques ou fonctionnelles, des conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou des spécificités de l'affectation, puisqu'il s'agit du relogement des transporteurs impactés par les travaux d'accueil de l'éolien OFFSHORE au Port du Havre.

Description de la dépendance : parcelle de terre-plein d'une surface de 3 614 m².

Durée de la convention : 13 mois à compter du 13/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-065 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.